

ANNEXES 6 à 8
AU PROGRAMME DE SIMPLIFICATION
ET D'HARMONISATION DES
PROCEDURES ADMINISTRATIVES
ET DE TRANSIT PORTUAIRE AU
SEIN DE L'UEMOA

ANNEXE 6 :
RECAPITULATIF DES POINTS ESSENTIELS DU
PROGRAMME PRIORITAIRE D' ACTIONS COMMUNES

ANNEXE 7 :
ESTIMATION DETAILLEE DU COUT DU PROGRAMME
COMMUNAUTAIRE D' ACTIONS PRIORITAIRES

ANNEXE 8 :
RECAPITULATIF DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME PRIORITAIRE

**RECAPITULATIF DES POINTS ESSENTIELS DU PROGRAMME
PRIORITAIRE D' ACTIONS COMMUNES**

| Objet | Recommandation | Structures concernées | Degré d'urgence |
|---|--|--|------------------------|
| 1. L'acceptation des principes de base en matière de facilitation des procédures du commerce et du transport | ➤ L'information doit précéder la marchandise ; | Etats membres (Douanes) | • 2002/2003 |
| | ➤ La réduction des documents doit être intégrée comme une solution de simplification des procédures ; | Etats membres (Autorités portuaires) | • 2002/2004 |
| | ➤ La Formule – Cadre des Nations Unies doit être utilisée pour les déclarations. La DDU qui répond à ce souci doit être mise en circulation rapidement ; | | • 2002/2005 |
| | ➤ Le couple EDI / EDIFACT doit permettre de construire des messages adaptés au domaine portuaire. Il faut à cet effet, se référer au répertoire des Nations Unies pour l'échange des données (UNTID) | | • 2002/2005 |
| 2. Ratification des conventions internationales | ➤ Ratification des Conventions FAL et de Kyoto | Etats membres | • 2002/2003 |
| 3. Mise en place et renforcement des comités nationaux de facilitation | Création et renforcement des Comités FAL avec l'aide de la CNUCED | Etats membres (Ministères chargés des transports) | • 2002/2004 |
| 4. Coopération entre voisins (recommandation prise en compte dans le cadre du programme de facilitation des transports et transit routiers) | Promouvoir la création de postes de contrôle juxtaposés aux frontières afin de d'éliminer les contrôles au port | Commission de l'UEMOA Etats membres | • 2002/2010 |
| 5. Tarifs douaniers | Promouvoir l'informatisation du Tarif Extérieur Commun (TEC) | Commission de l'UEMOA Etats membres (Douanes) | Réalisé |
| 6. Scellements douaniers | Reconnaître la validité des scellements douaniers étrangers | Etats membres (Douanes) | • 2002/2003 |
| 7. Procédures de dépôt anticipé des déclarations des marchandises | Privilégier les procédures annoncées à l'avance et leur enlever le caractère de procédures exceptionnelles | Etats membres (Douanes) | • 2002/2003 |

| | | | |
|---|---|--|------------------------------------|
| 8. Manifestes | Autoriser la saisie partielle et l'automatiser pour les opérations de transbordement | Etats membres (Douanes) | • 2002/2003 |
| 9. Transferts | Autoriser les transferts dans le port sous sceaux douaniers étrangers et sans escorte | Etats membres (Douanes) | • 2002/2003 |
| 10. Mise à la consommation des marchandises conteneurisées | Admettre les enlèvements sous sceaux douaniers étrangers | Etats membres (Douanes) | • 2002/2003 |
| 11. Transit | Appliquer la Convention TRIE en mettant en place les cautions nationales et en promouvant la création de structures régionales d'homologation des véhicules routiers. Créer des gares routières modernes au départ des ports de transit | Commission de l'UEMOA / CEDEAO Etats membres Etats membres | • 2002/2005 • 2002/2010 |
| 12. Manutentionnaires | Libéraliser la profession de manutentionnaire portuaire (stevedoring et acconage) dans les ports de l'Union tout en assurant les conditions d'une saine concurrence et la promotion des petites et moyennes entreprises dans le secteur Déterminer des normes communes de performance en termes de cadences et de qualité de service | Commission de l'UEMOA Etats membres (Ministères des Transports et Ports) AGPAOC Etats membres | • 2002/2004 • 2002/2004 |
| 13. Autorités portuaires | Eviter la pratique du double visa et par la Douane et par le Port en recourant aux techniques informatiques (BAE/BAD) | Etats membres (Ports et Douanes) | • 2002/2004 |

| | | | |
|--|--|---|---|
| 16. Représentations des pays sans littoral dans les ports | <p>Rationaliser leur intervention en matière de gestion du fret terrestre</p> <p>Limitier la documentation à la seule lettre de voiture</p> <p>Supprimer l'Attestation de Réservation de Cale (ARC)</p> <p>Clarifier les conditions d'émission, de délivrance et de gestion de la lettre de voiture</p> <p>Mener un audit sur les performances de ces structures, au niveau du port et des opérations de pré et post acheminement.</p> | <p>Etats membres</p> <p>Commission de l'UEMOA Etats membres</p> <p>Etats membres (Conseils nationaux des chargeurs)</p> <p>Etats membres</p> <p>Etats membres</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 • 2002/2004 • 2002/2003 • 2002/2003 • 2002/2004 |
| 17. Système d'information portuaire (SIP) | <p>Suivre l'installation de SIP et veiller à leur harmonisation.</p> | <p>Commission de l'UEMOA AGPAOC Etats membres (Ports)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 |
| 18. Communautés portuaires | <p>Institutionnaliser les Communautés portuaires et les utiliser comme relais de concertation.</p> | <p>Commission de l'UEMOA AGPAOC Etats membres (Ports)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2003 |
| 19. Ports secs | <p>Création de ports secs intérieurs, notamment dans les pays sans littoral, comme solution à l'optimisation des procédures de la chaîne des transports.</p> <p>Etude de faisabilité faisabilité Préalable</p> <p>Tenir compte des efforts antérieurs</p> | <p>Etats membres (Ports Conseils des chargeurs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2010 |
| 20. Observatoires des transports à maillon maritime | <p>Promouvoir la mise en place et le fonctionnement des observatoires de transport (OAMOC) et prévoir la création d'un observatoire sous-régional installé au sein de l'UEMOA et servant à la surveillance des performances portuaires, aux fins d'une prise efficace de décision</p> | <p>Commission de l'UEMOA OMAOC Etats membres (Ministères des transports Conseils des chargeurs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 |
| 21. SIAM | <p>Réactiver le projet SIAM et l'utiliser comme système de suivi des moyens de transport et des cargaisons le long des corridors – en relation avec la CNUCED</p> | <p>Etats membres (Chemins de fer Sociétés de transport routier de marchandises Conseils des chargeurs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 |
| 22. Réformes institutionnelles | <p>Engager les réformes institutionnelles portuaires, dans le sens d'une séparation des fonctions et de la concession des activités de nature industrielle, au secteur privé.</p> | <p>Etats membres (Ministères des transports Ports)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 |

| | | | |
|---|--|---|---|
| <p>23. Coopération régionale</p> | <p>Mettre en place des mécanismes de concertation entre administrations chargées des ports et des transports, entre Communautés portuaires et entre Conseils des chargeurs.</p> <p>Institutionnaliser les rencontres entre ports et chargeurs des pays de l'hinterland.</p> | <p>Commission de l'UEMOA</p> <p>AGPAOC</p> <p>Etats membres</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 |
| <p>24. Coopération douanière</p> | <p>Mettre en circulation un document unique de transit</p> <p>Concevoir un mécanisme conjoint d'apurement des déclarations de transit levées au départ des ports maritimes en recourant à une interface entre systèmes informatiques douaniers aux deux bouts du trafic</p> <p>Conditionner la mainlevée sur les garanties par la preuve donnée par le pays sans littoral de destination d'un régime juridique final assigné à la marchandise objet du transit</p> <p>Mettre en place, sous le couvert de la Commission de l'UEMOA, un système et de suivi de surveillance des opérations de transit inter-Etats de marchandises</p> | <p>Commission de l'UEMOA</p> <p>CEDEAO</p> <p>Etats membres (Ministères des Finances</p> <p>Ministères des Transports</p> <p>Douanes)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 2002/2004 |

**ESTIMATION DETAILLEE DU COUT DU PROGRAMME COMMUNAUTAIRE
D'ACTIONS PRIORITAIRES**

Les études

A. Etude sur l'harmonisation des systèmes informatiques douaniers et sur les interfaces entre ces systèmes et les systèmes de gestion portuaire (*apurement des déclarations de transit)

A.1 Eléments possibles des termes de référence

Cadre de l'étude

Les systèmes informatiques douaniers utilisés dans l'espace des Etats de l'UEMOA sont classés en trois catégories :

- le système SYDONIA mis en œuvre et suivi par la CNUCED et présent dans au Burkina, au Bénin, au Mali, au Niger et au Togo ;
- le système SYDAM propre à la Côte d'Ivoire ;
- le système GAINDE propre au Sénégal.

La Commission de l'UEMOA est convaincue qu'une harmonisation des procédures douanières et de transit portuaire pourrait passer par une interconnexion des systèmes informatiques douaniers utilisés dans chacun des Etats membres.

Le public concerné

Les administrations des douanes dans les Etats membres de l'Union sont concernées par cette étude. A celles-là faudrait-il ajouter les Trésors publics et les administrations portuaires. Les guichets uniques ou toute structure prenant en charge des opérations qui incluent peu ou prou des formalités douanières ou qui sont en amont ou en aval de celles-ci sont également concernés.

Les tâches à accomplir

Le consultant sera chargé dans le cadre de cette étude des tâches suivantes :

- évaluer le fonctionnement des trois catégories de systèmes informatiques douaniers en usage dans l'Union ;
- évaluer les comptabilités et incompatibilités entre ces catégories de systèmes ;
- évaluer l'opportunité, le coût et les modalités pratiques d'une interconnexion des systèmes SYDAM, GAINDE et SYDONIA ;
- évaluer l'intérêt d'un système informatique douanier uniforme ;
- identifier les sources de financement possibles d'une telle opération.

A.2 Estimation des coûts

L'étude pourrait nécessiter les compétences suivantes :

- un expert en procédures douanières ;
- un expert informaticien spécialisé dans les systèmes douaniers.

Au total, deux hommes - mois seront requis.

Le détail des coûts de l'étude peut être articulé de la façon suivante :

| RECAPITULATIF DES COUTS ETUDE A | | |
|--|-------------------------------|--------------|
| Intitulé de la dépense | Montant de la dépense | Commentaires |
| honoraires : 4 752 000 FCFA x 2 = | 9 504 000 FCFA | |
| voyages : 2 aller-retour Europe/Afrique : 1.500.000 x 2 = | 3.000.000 FCFA | |
| voyages au sein de l'UEMOA (2 missions circulaires : (2 000 000 x 2 =) | 4.000.000 FCFA | |
| per-diems et hébergement : 20j x 2 x 80.000 = | 3 200.000 FCFA | |
| Secrétariat et divers (forfait) | 2.000.000 FCFA | |
| TOTAL – Etude A | <u>21.704.000 FCFA</u> | |

B. Etude sur les systèmes d'information portuaire (SIP)

B.1 Eléments possibles des termes de référence

Cadre de l'étude

Les systèmes d'information portuaire sont en rapport avec les nouvelles technologies et la facilitation du commerce international. Les nouvelles technologies deviennent essentielles pour l'amélioration de l'efficacité du commerce international. Le commerce électronique concerne aussi bien les relations entre les entreprises elles-mêmes qu'avec l'administration. Aujourd'hui Internet offre des opportunités nouvelles au commerce électronique.

Les systèmes d'information portuaires doivent intégrer les technologies Internet dans la mesure où les réseaux Internet relient déjà les entreprises entre elles. Les systèmes d'information portuaire doivent donc incorporer la dématérialisation des procédures grâce à des échanges structurés de même que les liens avec toute la communauté portuaire représentée par les compagnies maritimes, les chargeurs, les banques, les assurances...

Il s'agit en réalité à travers les systèmes d'information portuaires, d'optimiser les flux physiques, accélérer les flux documentaires et faciliter les procédures commerciales et administratives.

Les expériences tentées dans la sous-région de l'UEMOA par certains ports maritimes, outre leur coût très élevé, ne semblent s'opérer dans un esprit d'harmonisation et de coopération.

Tâches assignées au consultant

Le consultant sera donc chargé :

- d'évaluer les systèmes d'information portuaires existants dans l'espace de l'Union ;
- de vérifier que lesdits systèmes prennent en compte les besoins exprimés par la communauté portuaire en ce qui concerne notamment :
 1. le suivi logistique, administratif et commercial des marchandises ;
 2. la facilitation des transmissions d'informations avec les partenaires locaux , nationaux et internationaux ;
 3. les procédures innovantes ;
 4. l'optimisation des opérations portuaires et douanières ;
 5. la documentation sans papier ;
 6. l'anticipation des escales ;
 7. les services bancaires ; le commerce électronique ;
 8. le dialogue avec les opérateurs des pays de l'hinterland en ce qui concerne le trafic en transit (pré et post acheminement)...

- évaluer les coûts associés à la mise en œuvre des systèmes en présence ou à créer ;
- recenser les incongruités et autres obstacles à un bon fonctionnement de ces systèmes ;
- proposer des solutions de rationalisation et éventuellement d'harmonisation de ces systèmes au sein de l'UEMOA en référence avec d'autres systèmes expérimentés ailleurs (BOLERO, TRADE CARD, CARGO...)

B.2 Estimation des coûts

L'étude pourrait nécessiter le recours aux expertises suivantes :

- un spécialiste en informatique portuaire ;
- un spécialiste en procédures portuaires ;
- un spécialiste en douanes et commerce international.

Au total trois hommes - mois seront requis.

Le coût de l'étude pourrait se présenter comme suit :

| RECAPITULATIF DES COUTS ETUDE C | | |
|---|-----------------------|--------------|
| Intitulé de la dépense | Montant de la dépense | Commentaires |
| honoraires : 4 752 000 FCFA x 3 = | 14 256.000 FCFA | |
| voyages : 2 aller-retour Europe/Afrique : 1.500.000 x 2 = | 3.000.000 FCFA | |
| voyages au sein de l'UEMOA (2 missions circulaire : 2 000 000 x 2) | 4.000.000 FCFA | |
| perdiems : 30j x 2 x 80.000 = | 4 800.000 FCFA | |
| Secrétariat et divers imprévus (forfait) | 2.000.000 FCFA | |
| TOTAL – Etude B | 28 056 000FCFA | |

C. Etude sur l'état de fonctionnement des observatoires pilotes des transports et sur la mise en place d'un observatoire national en Guinée Bissau et d'un observatoire sous-régional des transports au sein de la Commission de l'UEMOA

CONTEXTE DE L'ETUDE

Une définition d'une nouvelle politique maritime est de ce fait en cours d'élaboration dans la sous-région, qui devra s'assurer non seulement d'une libéralisation progressive du marché et d'une participation de l'industrie de la sous-région au marché des transports maritimes internationaux.

Pour ce faire un certain nombre de mesures s'imposent dont :

- des réformes institutionnelles ;
- la mise en place d'une réglementation des transports maritimes et de la concurrence dans les services de transport maritime au sein de l'Union, et
- la mise en place d'instruments d'orientations et de suivi de la mise en œuvre de la nouvelle politique maritime, en l'occurrence, la mise en place d'observatoires des transports maritimes et leurs maillons terrestres.

Ce dernier volet est en cours de réalisation avancée dans le cadre de l'OMAO, et sept des huit Etats membres de l'Union disposent d'observatoires nationaux des transports maritimes.

Il importe de tenir compte de cet important acquis, et de le compléter de manière à ce que l'ensemble des Etats membres de l'Union dispose d'un observatoire au plan national, qui soit relié à un observatoire sous-régional prévu au sein de la Commission de l'UEMOA.

JUSTIFICATION

Un système d'information et de données sur les transports maritimes et leur maillon terrestre est en cours d'installation avancée, sous l'égide de l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC) dans les neuf pays pilotes suivants, dont la plupart sont membres de l'Union : Bénin, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal, Togo.

Ces observatoires permettent de collecter et de traiter, les informations relatives aux flux d'échanges commerciaux des pays (ou transitant par un pays donné), ainsi qu'aux prix, aux performances et à la qualité des services de la chaîne de transport.

La mise en place d'un observatoire sous régional au sein de la Commission, reliant les informations des observatoires nationaux de ses Etats membres (celui de la Guinée Bissau serait mis en place dans le cadre de ce projet), permettrait de disposer de bases de données objectives et comparables entre tous les Etats membres de l'Union.

Ces données, qui portent notamment sur les coûts, les délais, les flux de marchandises ainsi que sur les réglementations relatives aux modalités de leur acheminement... sont donc essentiellement destinées aux opérateurs et auxiliaires de transport, ainsi qu'aux responsables des transports et du commerce extérieur.

Elles sont, par ailleurs, propices à une analyse comparative des éléments ci-dessus, sur une base commune, et facilitent, non seulement, une prise de décisions rapides par les décideurs, mais également l'élaboration et le suivi des politiques et stratégies communes de développement du secteur maritime de l'Union.

Le projet d'implantation d'un observatoire sous-régional au sein de la Commission de l'UEMOA, sera conçu de manière à ce qu'il soit non seulement relié aux observatoires de ses Etats membres, mais également à celui régional prévu au sein de l'OMAOC.

OBJECTIFS

Ce projet vise à :

1. permettre à la Guinée Bissau de disposer d'un observatoire national des transports en vue d'intégrer le réseau des observatoires nationaux des Etats membres de l'UEMOA.
2. donner à la commission de l'UEMOA des moyens d'analyse en la dotant d'un observatoire sous-régional, relié aux observatoires nationaux de ses Etats membres, ainsi qu'à celui de la CMEAOC ;cet observatoire permettrait d'exploiter et d'utiliser les premiers travaux des observatoires nationaux, mais serait également capable d'impulser les activités de ceux –ci.
3. apporter un appui aux Etats membres de l'Union, en organisant un séminaire d'échange d'expériences et de bilan en vue de relancer les activités de certains observatoires nationaux.

STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Il est prévu de recourir à la même stratégie que celle adoptée par l'OMAO (ex CMAOC), pour la mise en place des neuf observatoires nationaux existants, de manière à s'assurer une homogénéité dans la conception et la mise en œuvre des observatoires complémentaires.

Il s'agira donc de faire appel éventuellement au même bureau d'études (CATRAM), qui a assuré la conception et la préparation des outils et méthodes relatives à la base de données (conception d'une nomenclature commune, méthodes d'enquêtes statistiques sur les prix et délais notamment), et qui en a assuré la mise en place ainsi que la formation des agents.

ATTRIBUTIONS

Le mandat du consultant comprend les principales tâches suivantes :

- mettre au point un programme pour la Guinée Bissau, permettant de transcrire les données disponibles dans le cadre de tableaux statistiques communs aux observatoires des Etats membres de l'Union.
- fournir et installer le matériel et logiciels nécessaires tant à la Guinée Bissau, qu'à la Commission de l'UEMOA, pour la mise en place des deux observatoires.
- former les responsables des équipes de statisticiens informaticiens de la Guinée Bissau ainsi que de la Commission de l'UEMOA qui seront chargés de la gestion et de l'exploitation des observatoires (national et sous-régional).
- organiser un séminaire de bilan et d'échanges d'expériences entre les observatoires des Etats membres de l'Union.

ESTIMATION DU COUT DU PROJET

Une offre technique et financière du bureau d'étude CATRAM est disponible et le coût du montage des observatoires des transports internationaux du Niger* et de la Guinée Bissau, ainsi que de l'observatoire sous-régional de la Commission de l'UEMOA a été estimé comme suit, à environ 70 millions de francs CFA.

| Activités | Coûts Totaux en FCFA |
|---|-----------------------------|
| 1) Montage des observatoires | 36 970 000 |
| 2) Formation et assistance | 10 020 000 |
| 3) Séminaire et bilan du fonctionnement des observatoires | 22 700 000 |
| TOTAL (valeur 1998) | 69 690 000 |

* Entre temps le Niger a mis en place son observatoire des transports.

Annexe 8

RECAPITULATIF DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PRIORITAIRE

| INTITULE | CONTENU | COUT DE MISE EN ŒUVRE |
|---|----------------|------------------------------|
| ETUDES | | |
| Etude sur l'harmonisation des systèmes informatiques douaniers et sur les interfaces entre ces systèmes et les systèmes de gestion portuaire | | 21.704.000 FCFA |
| Etude sur les systèmes d'information portuaire (SIP) | | 28 056.000 FCFA |
| Etude sur l'état de fonctionnement des observatoires pilotes des transports et sur la mise en place d'un observatoire national en Guinée Bissau et d'un observatoire sous-régional des transports au sein de la Commission de l'UEMOA | | 69 690 000 FCFA |
| TOTAL COUT ETUDES | | 119 450 000 FCFA |